

## LECTURES D'ÉTÉ

PHILOSOPHIE

## Nations sans État : que faire ?

Le philosophe Michel Seymour explore l'idée de nation et d'État souverain sous la lumière de la tolérance et du libéralisme

GENEVIÈVE NOOTENS

Dans *De la tolérance à la reconnaissance*, Michel Seymour propose une théorie libérale des droits collectifs destinée à rendre compte de la situation des groupes nationaux dépourvus d'État souverain, sans utiliser de justification communautariste ou individualiste, et ce, à partir des ressources du libéralisme dit politique. La valeur fondamentale de ce libéralisme est la tolérance, plutôt que l'autonomie individuelle, et c'est ce qui, selon Seymour, rend possible l'ouverture réelle du libéralisme aux droits collectifs des peuples sans État souverain: tout comme la tolérance quant à diverses façons de se concevoir comme personnes fonde la reconnaissance mutuelle de l'identité institutionnelle commune de citoyens, la tolérance quant à diverses façons de se concevoir comme peuples fonde la reconnaissance de l'identité institutionnelle de tous les peuples.

On peut alors prendre acte de la personnalité institutionnelle du peuple dans la sphère publique sans avoir à se prononcer sur sa nature métaphysique, et ainsi proposer une justification indépendante du droit des peuples. C'est la notion de «culture sociétale nationale» qui «est au concept de peuple ou de nation ce que la notion de citoyen est à la personne ou à l'individu»: elle «précise l'identité institutionnelle se trouvant à la base de chaque nation. Une «culture sociétale» est une «structure de culture» inscrite dans un «carrefour d'influences» et offrant un «contexte de choix».

La «structure de culture» comporte trois composantes, soit une langue publique commune, des institutions publiques communes et une histoire publique commune. Les biens qui sont au centre de la structure de culture d'une culture sociétale donnée ne sont donc pas des valeurs, croyances, finalités et projets: ils représentent les composantes fondamentales du concept d'identité publique commune et constituent des éléments essentiels de n'importe quelle société, des caractéristiques universelles. Une culture sociétale est dite nationale lorsque la population concernée entretient une certaine conscience (une auto-représentation) nationale.

## Droits collectifs des peuples

Les peuples sont les sujets de droits collectifs parce qu'ils ont une personnalité institutionnelle publique qui se présente dans l'espace public à partir de traits en apparence collectifs et qu'ils constituent les sources ultimes de la diversité culturelle. La valeur de cette dernière dérive du libéralisme politique. Seymour n'attribue en effet pas de valeur intrinsèque à la diversité culturelle, pas plus qu'il ne la réduit à un intérêt individuel. C'est le principe de tolérance qui en fournit la justification: étant donné les injustices structurelles et les rapports de domination statutaires entre les personnes et les peuples, le principe de tolérance, pour être appliqué, doit se traduire «par un engagement ferme à l'égard de la diversité». Ainsi, «la prémisses du respect égal dû aux personnes et aux peuples aboutit à la promotion générale de la diversité, une fois qu'on la combine avec le constat des inégalités culturelles et socioéconomiques entre les personnes et les peuples. La diversité culturelle, individuelle et collective, la diversité des talents et la diversité des ressources naturelles deviennent des valeurs positives qui sont affirmées pour leur appartenance au patrimoine de l'humanité».

Pour Seymour, la théorie des droits collectifs pour les peuples doit avoir un sens du point de vue d'une théorie de la reconnaissance. En effet, seule l'adoption d'une politique de la reconnaissance, entendue comme un ensemble de règles statutaires visant à assurer les conditions sociales du respect et de l'estime de soi (pour les peuples comme pour les individus), «permet au philosophe libéral de s'affranchir de la primauté historiquement accordée à l'État-nation» et de combler l'espace laissé vacant par les théories libérales classiques en ce qui concerne les droits collectifs. La viabilité de l'État multinational dépend de la mise en place d'une politique de la reconnaissance «prenant la forme d'un régime de droits collectifs pour les nations constitutives». Et puisque les cultures sociétales nationales demeurent la condition fondamentale de la possibilité de l'exercice de la liberté individuelle, «un régime de droits collectifs pour les peuples constitue la réalisation de l'idéal libéral». Il ne faut pas pour autant procéder à une hiérarchisation des droits: les droits collectifs et les droits individuels sont d'une im-



Michel Seymour

portance égale, les peuples et les individus sont deux «sources autonomes de réclamations morales valides». Le libéralisme politique peut servir de fondement philosophique adéquat à une politique de la reconnaissance à certaines conditions (treize en tout).

Le sujet du droit collectif est donc le peuple comme agent doté d'une identité institutionnelle. Ni les personnes morales ni les groupes ou associations informelles (où les propriétés qui rassemblent les individus sont des propriétés individuelles) ne sont des sujets de droits collectifs. Quant à l'objet du droit collectif, il s'agit des biens institutionnels ou participatoires qui ont une dimension identitaire et collective. Le fait de préciser que l'objet du droit est un bien participatoire (un bien collectif dans le double sens de la production et de la consommation de ce bien) signale que l'objet du droit doit entraîner des bénéfices pour les individus et ne doit pas aller à l'encontre de leurs intérêts. Ce qui ne signifie pas, encore une fois, qu'il s'agisse d'un intérêt individuel. Les droits collectifs «renvoient aux droits qu'une collectivité possède et qui permettent que soient politiquement assurés l'intégrité, le développement et la promotion de biens institutionnels, collectifs et identitaires sur un territoire donné».

## Droit à l'autodétermination

Le droit à l'autodétermination est le droit collectif par excellence: «C'est parce que les peuples ont une identité institutionnelle que l'autodétermination, comprise comme maintien de l'intégrité institutionnelle, a une dimension identitaire, et c'est cela qui nous permet de discriminer entre les intérêts collectifs et ceux qui n'en sont pas.» Le droit primaire à l'autodétermination est un droit interne, c'est-à-dire que les peuples sans État ont le droit de se développer économiquement, socialement, culturellement à l'intérieur de l'État englobant et le droit de déterminer leur statut politique à l'intérieur de cet État. Il n'existe pas de droit primaire de sécession: le droit de sécession est un droit de réparation, applicable notamment lorsque l'État englobant viole le principe d'autodétermination interne du peuple minoritaire.

Seymour signe ici une contribution majeure, d'une portée internationale, à la philosophie politique contemporaine. De Hegel à Fraser et Honneth, de Mill à Kymlicka, Rawls et Taylor, il puise aux pensées les plus riches et aux débats les plus féconds pour élaborer une justification libérale magistrale du droit des peuples. Les spécialistes salueront le fait qu'il vient boucler la boucle du libéralisme politique, en développant l'idée des peuples comme agents moraux en tant qu'ils sont dotés d'une identité institutionnelle dans l'espace public. Quant aux non-spécialistes, ils y trouveront leur compte grâce à la clarté et au caractère systématique de l'argumentation. Il faut saluer bien haut la parution de cette œuvre, dont la finesse, la subtilité et l'intelligence viennent donner un nouveau tour à un débat toujours renouvelé sur les droits des peuples, et en font une contribution incontournable aux débats contemporains. La philosophie politique québécoise a tout lieu d'être fière.

## Collaboration spéciale

DE LA TOLÉRANCE  
À LA RECONNAISSANCE

Michel Seymour  
Boréal  
Montréal, 2008, 708 pages

ÉCONOMIE

## Naomi Klein et le «capitalisme du désastre»

Huit ans après la parution de *No Logo* — livre au succès phénoménal traduit en 28 langues et considéré depuis comme une bible du mouvement altermondialiste —, l'auteure et journaliste Naomi Klein, née à Montréal, rappelle avec force.

Son nouvel essai, un pavé de 672 pages, décrypte les bases du «capitalisme fondamentaliste». Klein y affirme que les gouvernements accros au néolibéralisme profitent de chaque choc brutal, qu'il soit naturel ou politique (*Katrina*, le tsunami, le coup d'État au Chili, place Tiananmen, l'Irak, le 11-Septembre), pour changer radicalement le fonctionnement économique de la société qui en est victime.

C'est la stratégie du choc en question. Celle qui permet une rupture radicale après laquelle la

«sainte trinité» du néolibéralisme peut être imposée sans résistance: élimination de la sphère étatique, liberté complète pour les entreprises et réduction draconienne des dépenses sociales. Un «capitalisme du désastre», écrit Klein, qui réserve plusieurs attaques fort documentées (elle profite du travail de plusieurs chercheurs) contre l'économiste Milton Friedman.

La ligne de pensée est claire, le propos appuyé: Naomi Klein reprend essentiellement là où elle avait déposé sa plume en 2000. *The Shock Doctrine* est paru en anglais l'automne dernier. Sa traduction française, *La Stratégie du choc. La Montée d'un capitalisme du désastre*, vient d'arriver en librairie sous l'enseigne de Leméac/Actes Sud.

Le Devoir



Naomi Klein

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

BIOGRAPHIE

## Alexandre II ou l'élan brisé d'un réformateur

PAUL BENNETT

Jusqu'à un régime autocratique (la Russie des tsars) ou totalitaire (l'ex-URSS) peut-il aller dans la réforme du système sans mettre en péril son existence même? Telle est la question centrale que soulève, selon l'historienne Hélène Carrère d'Encausse, aussi bien le règne d'Alexandre II (1818-1881) que la présidence, cent ans plus tard, de Michail Gorbatchev.

Dans sa biographie toute récente d'Alexandre II, sous-titrée *Le Printemps de la Russie*, le secrétaire perpétuel de l'Académie française entreprend la réhabilitation de ce monarque qui, en plus d'abolir le servage, procéda à la refonte «presque totale» des structures administratives, judiciaires, universitaires et militaires russes, au grand dépit — mais aussi au grand profit — des milieux révolutionnaires.

Si Alexandre II hésita jusqu'à la veille de son assassinat, le 1<sup>er</sup> mars 1881, devant la réforme constitutionnelle qui aurait enfin donné une voix au peuple dans les affaires de l'État, c'est que cet autocrate était sincèrement convaincu que l'autocratie était la seule façon de mener à bien les réformes à la fois contre la noblesse, soucieuse de ses seuls privilèges, et contre les radicaux, pour qui l'objectif était la «destruction sans merci» du régime en place.

Aux historiens qui ont reproché au grand-père de Nicolas II, le dernier tsar, sa faiblesse de caractère et ses armolements, Carrère d'Encausse oppose l'image d'un monarque déterminé à réaliser les réformes nécessaires pour aiguiller la Russie sur la voie du progrès, d'un politique habile à déjouer ses adversaires aussi bien libéraux que conservateurs en les

associant au processus de décision et d'un homme de pouvoir résolu à restaurer la puissance et le prestige de la Russie.

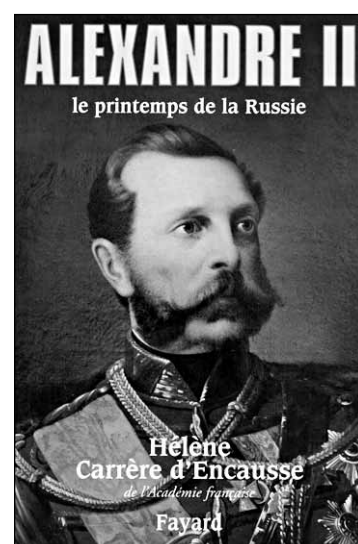
## Abolition du servage

Ainsi l'abolition en 1861 du servage, ce symbole de l'arriération russe auquel aucun empereur avant lui n'avait osé s'attaquer de peur de soulever une révolte de la noblesse, fut-elle décidée par lui seul, avec l'appui des milieux libéraux et d'une partie de la famille impériale.

Le servage, qu'on peut assimiler à une forme d'esclavage puisque les serfs (les «âmes mortes») sont la propriété des nobles dont ils cultivent les terres, non seulement nuit à la réputation internationale de la Russie mais freine son développement économique. En effet, les quelque 20 millions de serfs des domaines privés (sur 74 millions d'habitants recensés à cette époque) n'ont aucun espoir d'améliorer leur condition, d'où leur passivité légendaire, ponctuée de rébellions désespérées réprimées dans le sang.

Pour apaiser la noblesse et permettre un transfert réel d'une partie des terres et des bâtiments aux paysans, Alexandre II et les réformateurs qui l'entourent optèrent pour une démarche progressive qui forçait une vraie négociation du rachat des terres entre anciens serfs et propriétaires terriens. Ce processus assez complexe fut toutefois mal perçu par les paysans, qui se voyaient souvent concéder des terres insuffisantes pour assurer leur survie et à des prix surpassant leur capacité de remboursement.

Toutefois, en dépit de ces problèmes, Hélène Carrère d'Encausse considère que «la réforme du statut paysan est assurément un des



actes les plus courageux du règne de l'empereur Alexandre II et probablement de toute l'histoire russe». On sait que presque au même moment, aux États-Unis, Lincoln libérait les esclaves et allait lui aussi le payer de sa vie.

## Une course contre la montre

Entre 1861 et 1865, Alexandre II parvint également, en dépit d'un terrain miné, à abolir en bonne partie la censure pour favoriser un véritable débat public. Dans le domaine judiciaire, il fit interdire les châtements corporels, assura l'indépendance des juges et garantit le caractère public des procès. Il entreprit aussi une imposante réforme de l'enseignement. Enfin, sur le plan administratif, il fit mettre sur pied les «zemstvos», ces assemblées responsables de la gestion de la santé, de l'éducation et des routes dans chaque district de l'empire. Alexandre II fut le premier à faire entrer le principe de transparence (ou «glastnost») dans la prise de décision des administrations.

Toutes ces initiatives avaient

évidemment un objectif: prendre de court les révolutionnaires, de plus en plus actifs partout en Russie, en réformant d'en haut ce qui pouvait être, pour éviter une révolution venant d'en bas. Nihilistes, populistes et anarchistes, issus des milieux paysans et ouvrier éduqués, rivalisent alors de stratégies pour abattre le régime haï, les plus radicaux prônant le recours à la terreur.

Déjà traumatisé dans sa jeunesse par la tentative de révolution des décembristes, Alexandre II échappa en 1866 à un premier attentat, qui sera suivi de plusieurs autres. Dès lors, il n'hésitera plus à traquer les terroristes; il adopte aussi un certain nombre de mesures répressives visant à rassurer les milieux conservateurs, tout en prenant soin de préserver l'essentiel de ses réformes.

Juste avant sa mort, l'empereur ira jusqu'à approuver un projet de constitution qui aurait ouvert une brèche dans le système autocratique russe; mais ce projet sera aussitôt abandonné par son successeur.

Avec *Alexandre II*, Hélène Carrère d'Encausse se livre à un exercice biographique plutôt classique, mais en insistant moins sur la vie intime du souverain que sur les données politiques et sociales de son règne. Ce qui lui permet notamment de brosser une fresque passionnante de la vie intellectuelle russe dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage permet de saisir un peu mieux pourquoi, encore aujourd'hui, il est si difficile de réformer la Russie.

Le Devoir

ALEXANDRE II

LE PRINTEMPS DE LA RUSSIE  
Hélène Carrère d'Encausse

Fayard  
Paris, 2008, 522 pages

## SUR LE SABLE OU LE BALCON



JEAN-PIERRE TRÉPANIÉ  
Colomia  
21,95 \$



RACHEL LAVERDURE  
Gloriole à vendre,  
prix révisé  
18,95 \$



JONATHAN HARNOIS  
Je voudrais me  
déposer la tête  
16,95 \$

LES ÉDITIONS  
Sémaphore  
www.editionssemaphore.qc.ca

LOUIS-PHILIPPE HÉBERT  
Correspondance de guerre

Correspondance de guerre, n'est pas un livre sur la guerre ni contre la guerre. C'est un livre de guerre.

LES HERBES ROUGES / POÉSIE



ENTRETIEN AVEC  
PHILIPPE CLAUDEL  
AUTEUR DU ROMAN  
LE RAPPORT  
DE BRODECK

LAURÉAT DU PRIX DES LIBRAIRES DU QUÉBEC 2008

À LA LIBRAIRIE LE FURETEUR  
LE SAMEDI 14 JUIN DE 11H À 12H

Venez rencontrer un auteur humble et talentueux,  
un conteur humaniste moderne.

LIBRAIRIE  
LE FURETEUR

25, rue Webster, Saint-Lambert (Québec) J4P 1W9  
(450) 465-5097 fureteur@librairiefureteur.qc.ca